Parc national des Ecrins

Demande d'autorisation de survol du Parc national des Ecrins

à adresser par courrier électronique 5 jours francs avant la date du survol : **autorisation@ecrins-parcnational.fr**

Demandeur (société hélicoptère)	HDF	04.76.77.00.50 / 06.09.24.57.80
Aéronef (type couleur immatriculation)	AS 350 B3 F-GMAT BLEU ET BLANC / B3 HB-ZSE GRIS	
Bénéficiaire (nom + téléphone)	FFCAM	

Date des rotations	Aire de départ	Aire d'arrivée	Nombre de rotations pour			Description des rotations
			Ravitaillement	Travaux – équipements	Transport Passagers	
30/07/2021	LE DESERT 7H30	FT TURBA		2	1	MONTEE DU PERSONNEL ET MATERIEL
report au 4/08						DESCENTE DU PERSONNEL A PIED
						COPIE AU CHEF DE SECTEUR OISANS/VALBONNAIS

Prescriptions réglementaires (modalité 19 de la charte du Parc national des Ecrins) :

☐ Compte rendu obligatoire par émail (sous 5 jours) : indiquez le numéro d'autorisation et détaillez les survols réalisés

Toute modification de cette autorisation (date de vol, rotations, etc.) est subordonnée à l'accord du Parc national

Autorisation ☒ accordée ☐ refusée

N° 449 / 2021

Suivi par : Corine Bourgeois

à Gap, le 27/07 / 2021

Le Directeur,

Le Directeur Adjoint,

Thierry DURAND